



COMPTE-RENDU

Date :	Objet : Comité Syndical
7 juillet 2014	<p>Etaient présents : 32 / 32 HELWIG Michelle, LE BARON René, LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, MARTIN Gérard, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, CALVEZ Jean-Luc, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CARADEC Henri, TUPIN Hugues, CROM Florence, KERIVEL Jean, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, PELLETER Bernard, MARECHAL Anne, FORGET Michel.</p> <p>Etaient excusés : 3 LANNOU Jacques, RIVIERE Christian, LOMENECH Jean.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame HELWIG Michèle est désignée comme secrétaire de séance.</p>

1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

La séance est déclarée ouverte par Madame Muriel LE GAC, Présidente sortante qui, après s'être assurée du quorum et avoir énoncé la liste nominative des délégués titulaires et suppléants désignés par délibération par les cinq communautés de communes et la communauté d'agglomération adhérentes à VALCOR, déclare installés dans leurs fonctions les délégués syndicaux.

Elle rappelle l'ordre du jour puis donne la présidence de la séance à Monsieur Alain DONNARD, doyen de l'assemblée.

2. ELECTION DU PRESIDENT

En vertu des dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

Monsieur Alain DONNARD, doyen de l'assemblée préside la séance d'élection et Messieurs Norbert BOURGEOIS et Jean-Luc CALVEZ, sont, par l'âge, désignés assesseurs.

Monsieur Alain DONNARD demande aux candidats à la présidence de VALCOR de se déclarer.

Messieurs Jacques FRANÇOIS et Bruno QUILLIVIC font acte de candidature.

Le Président de séance soumet ces deux candidatures aux votes à bulletin secret.

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Candidats	Voix
Monsieur Jacques FRANÇOIS	17
Monsieur Bruno QUILLIVIC	15

Après avoir procédé au dépouillement des votes, Monsieur Alain DONNARD proclame les résultats : Monsieur Jacques FRANÇOIS est élu Président de VALCOR à la majorité absolue et prend la présidence du Comité Syndical.

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Les statuts actuels de VALCOR fixent à trois le nombre de vice-présidents. Le comité syndical doit toutefois se prononcer sur le nombre de vice-présidents.

Monsieur Norbert BOURGEOIS souhaite attirer l'attention du comité syndical sur l'importance de la question de l'énergie et de la valorisation énergétique des déchets et propose une vice-présidence supplémentaire chargée de ces questions.

Monsieur Pierre PLOUZENNEC fait remarquer que cette problématique est déjà une préoccupation majeure tant pour l'activité INCINERATION que pour l'activité DECHETERIES et que les vice-présidents seront quoiqu'il en soit amenés à prendre en compte ces aspects.

Après discussion, le comité considère qu'il n'y a pas lieu de créer cette quatrième vice-présidence. En outre, une modification des statuts devrait, quoiqu'il en soit, devrait être approuvée par les communautés adhérentes.

Par trente voix pour, une voix contre et une abstention, le comité syndical décide de se conformer aux statuts de VALCOR et fixe à trois le nombre de vice-présidents.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Chaque vice-président est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Le Président demande aux candidats aux trois vice-présidences de se déclarer.

Monsieur Xavier JODOCIUS se déclare candidat à la vice-présidence aux finances et à la gestion du personnel ;

Monsieur Paul GUEGUEN et Jean-Claude LEBRESNE se déclarent candidats à la vice-présidence pour l'activité « Incinération » ;

Messieurs Alain JOLIFF et Roger COLAS se déclarent candidats à la vice-présidence pour l'activité « déchèteries ».

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Par trente-deux voix pour, Monsieur Xavier JODOCIUS est élu à l'unanimité 1^{er} vice-président « aux finances et à la gestion du personnel ».
- Monsieur Paul GUEGUEN est élu à la majorité absolue 2^{ème} vice-président pour l'activité « Incinération » avec vingt et une voix, Monsieur LEBRESNE recueillant 11 voix.
- Monsieur Roger COLAS est élu à la majorité absolue 3^{ème} vice-président pour l'activité « déchèteries » avec 19 voix. (un bulletin blanc), Monsieur Alain JOLIFF recueillant 12 voix.

5. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Les statuts de VALCOR prévoient que le comité syndical élira un bureau composé :

- Du président(e),
- De trois vice-présidents :
 - Un vice-président aux finances et au personnel,
 - Un vice-président pour l'activité « incinération »,
 - Un vice-président pour l'activité « déchèteries ».

- De six autres membres représentant chacun une communauté de commune.

Le Président demande aux candidats des communautés de communes de se déclarer.

Sont candidats :

- Pour CCA : Madame Michèle HELWIG et Monsieur Bruno QUILLIVIC,
- Pour COCOPAQ : Monsieur Didier LE DUC,
- Pour CPF : Monsieur Daniel GOYAT,
- Pour CCHPB : Monsieur Pierre PLOUZENNEC,
- Pour CCCS : Monsieur Gilles SERGENT,
- Pour CCDZ : Madame Florence CROM.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Avec trente et une voix (31), Monsieur Daniel GOYAT est élu à l'unanimité pour représenter la Communauté du Pays Fouesnantais,
- Avec trente-deux voix (32), Monsieur Didier LE DUC est élu à l'unanimité pour représenter la Communauté de Communes du Pays de QUIMPERLE 'COCOPAQ',
- avec trente-deux voix (32), Monsieur Pierre PLOUZENNEC est élu à l'unanimité pour représenter la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- Avec trente et une voix (31), Monsieur Gilles SERGENT est élu à la majorité pour représenter la Communauté de Communes Cap Sizun,
- Avec dix-huit voix (18) Madame Michèle HELWIG est élue à la majorité pour représenter Concarneau Cornouaille Agglomération, Monsieur Bruno QUILLIVIC recueillant quinze (15) voix.
- Avec trente et une voix (31), Madame Florence CROM est élue à la majorité pour représenter DOUARNENEZ COMMUNAUTE, et Henri CARADEC recueillant une (1) voix.
- Une abstention

6. CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DES MEMBRES

En vertu des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de constituer la commission d'appel d'offres. S'agissant d'une collectivité de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être constituée des membres suivants :

- Le Président de l'établissement ou son représentant,
- Cinq membres titulaires,
- Cinq suppléants qui seront appelés dans l'ordre de la liste.

Le président demande aux candidats de se déclarer et propose un vote à main levée Cinq candidats se déclarent comme titulaires et cinq candidats se déclarent comme suppléants.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité ce vote à main levée.

Sont élus à la commission d'appel d'offres, outre le président de VALCOR, Monsieur Jacques FRANÇOIS
Titulaires : Paul GUEGUEN, Xavier JODOCIUS, Roger COLAS, Gérard MARTIN, Pierre PLOUZENNEC.

Suppléants : Michèle HELWIG, Bernard PELLETER, Alain DONNART, Guy PAGNARD, Anne MARECHAL.

7. DELEGATION GENERALE DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

En vertu des articles L.5211-1, L.5211-10, et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut donner délégation au (à la) Président(e) en tout ou partie et pour la durée de son mandat pour les actes dont le (la) Président(e) donnera lecture tels que formulés dans la note de synthèse.

Le Président donne lecture de la liste des pouvoirs délégués proposés tels que présentés dans la note de synthèse.

Le comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

8. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : ATTRIBUTION ET MODALITES DE CALCUL

En application des articles L.5211-12, R5212-1 et R.5711-1 du CGCT, le Président et les vice-présidents du syndicat bénéficient d'indemnités de fonction.

En vertu du décret 2008-198 du 27 février 2008, les indemnités proposées sont les suivantes :

POPULATION	STATUT	TAUX MAXIMAL En % de l'indice brut 1015)	Indemnité brute
100 000 à 199 999 habitants	Président	35.44 %	1 347.24 € / mois
	Vice-président	17.72 %	673.62 / mois

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les indemnités de fonction proposées.

9. DESIGNATION DES DELEGUES DE VALCOR AU SYMEED (Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets).

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants du SYMEED qui devront être différents de ceux déjà désigné par les Communauté de communes et les EPCI composant le SYMEED.

Le Président demande aux candidats de se déclarer et il propose un vote à main levée.

Deux candidats se déclarent comme titulaires et deux candidats se déclarent comme suppléants.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité ce vote à main levée.

Sont élus pour représenter VALCOR au SYMEED ;

Titulaires : Jacques FRANCOIS et Thierry LE GALL.

Suppléants : Paul GUEGUEN et Pierre PLOUZENNEC.

10. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE

Il convient de désigner les représentants de VALCOR à chacune des commissions de suivi de site (UIOM de Concarneau et centre de transfert de Confort-Meilars).

Il conviendra à veiller que ces représentants de VALCOR ne soient pas déjà désignés dans un autre collège. (Communes d'accueil, Conseil Général, associations).

- UIOM de Concarneau : 2 titulaires et 2 suppléants ;
- Centre de transfert de Confort-Meilars : 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Président demande aux candidats de se déclarer et il propose un vote à main levée.

Deux candidats se déclarent comme titulaires et deux candidats se déclarent comme suppléants.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité ce vote à main levée.

<i>Commission de Suivi de Site UIOM DE CONCARNEAU</i>	<i>Commission de Suivi de Site CENTRE DE TRANSFERT DE CONFORT MEILARS</i>
<i>Titulaires : Jacques FRANÇOIS – Michelle HELWIG</i>	<i>Titulaires : Jacques FRANÇOIS - Thierry LE GALL</i>
<i>Suppléants : Thierry LE GALL – Florence CROM</i>	<i>Suppléants : Florence CROM – Gérard MARTIN</i>

11. DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

Adhérent au CNAS, organisme d'action sociale à destination des agents depuis 1998, VALCOR doit procéder à la désignation du délégué de la collectivité auprès de cet organisme pour le collège des ELUS.

Le Président demande aux candidats de se déclarer et propose un vote à main levée.

Monsieur Xavier JODOCIUS ayant la vice-présidence « au personnel » se déclare prêt à assurer cette fonction. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité ce vote à main levée.

Monsieur Xavier JODOCIUS est élu pour représenter VALCOR au CNAS au sein du Collège ELUS.

12. EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE MOËLAN SUR MER

La réalisation d'un emprunt de 1 073 000 € est inscrite au budget « DECHETERIES » pour le financement des travaux de la déchèterie de Moëlan sur Mer.

Il convient de délibérer pour retenir l'offre jugée la mieux disante.

Ont été consultées sur la base d'un cahier des charges précis précisant le montant de l'emprunt souhaité, emprunt à taux fixe en échéances constantes ou à taux variable, échéances trimestrielles : Crédit Agricole, La banque postale, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit local de Financement, Société Générale.

Un rapport d'analyse des offres est remis aux délégués.

L'offre de la société générale proposée en taux fixe à 2.695 % sur 15 ans s'avère l'offre la plus intéressante compte tenu du fait que 89 % de la dette de l'activité « Déchèterie » est actuellement en taux variable.

Monsieur Xavier JODOCIUS ayant exposé son analyse favorable à ce choix et répondu aux questions des délégués, le Président propose de retenir l'offre de la SOCIETE GENERALE.

Après en avoir délibéré, le comité décide de retenir la proposition de la SOCIETE GENERALE et de contracter auprès un emprunt « Taux Fixe de Marchés » d'un montant de 1 073 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : Le prêt est consenti jusqu'au 31/10/2029 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 31/10/2014.
- Phase de mobilisation
Début : Date de signature du contrat
Fin : Date de consolidation
Intérêts: Euribor 1 et 3 mois (selon la date de décaissement) + 1.30%
Commission de non utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé
- Phase de consolidation (à compter du 31/10/2014): d'un commun accord entre SOCIETE GENERALE et VALCOR, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :
Montant : 1 073 000 euros
Date de départ : 31/10/2014
Maturité : 31/10/2029 (durée 15 ans)
Amortissement : Trimestriel – Progressif (échéances constantes)
Date de première échéance : 31/01/2015
Base de calcul : exact / 360
Taux d'intérêt : taux fixe de 2.6950%
Taux effectif global : sera communiqué dans la confirmation de Tirage

Et autorise le Président à signer le contrat de prêt ainsi que les autres actes prévus par sa délégation de pouvoirs.

13. ATTRIBUTION DE MARCHES

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2014 propose d'attribuer trois marchés de services dans le cadre de l'activité « DECHETERIES » :

❖ EXPLOITATION DES PLATES-FORMES GESTION DES DECHETS VERTS N° 2014-006 DECH

- Le marché comprend 4 lots :
 - LOT N°1 : BROYAGE ET CRIBLAGE
 - LOT N°2 : EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES PLATES-FORMES (avec 1 option obligatoire)
 - LOT N°3 : POMPAGE ET EVACUATION DES LIXIVIATS
 - LOT N°4 : TRANSPORT
- Durée du marché : 48 mois.
- 4 offres reçues
- Offre la mieux disante au regard des critères de jugement des offres
- Montant prévisionnel du marché sur la durée maximale :

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2014 propose d'attribuer le marché aux candidats suivants ayant remis les offres jugées les mieux disantes au regard des critères de jugement figurant dans le règlement de consultation.

- LOT N°1: 899 840 € HT: THEAUD VEGETAUX
- LOT N°2: 118 800 € HT: ETA ROCUET
- LOT N°3: 5 850 € HT: ETA ROCUET
- LOT N°4: 206 520 € HT: LLG LE GALL LOIC
- TOTAL : 1 231 010 € HT**

Le Directeur ayant détaillé le contenu et les termes de ces différents lots et répondu aux questions des délégués, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer ce marché.

❖ **ACCORD CADRE VALORISATION DES DECHETS VERTS N° 2014-007 DECH**

- Durée du marché : 2 ans reconductible deux fois 1 an.
- Le règlement de consultation prévoit que seules les 5 meilleures offres seront retenues.

Toutes les candidatures et offres ayant été jugées recevables, la commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2014 propose d'attribuer le marché aux quatre candidats.

PRESTATIONS		THEAUD	SEDE	GEVAL	TERRALYS
Traitement déchets verts bruts		17,70 €	15,00 €	16,00 €	21,00 €
Traitement déchets verts broyés		10,80 €	7,00 €	11,50 €	13,00 €
Enlèvement et traitement des déchets verts broyés	Trégunc	18,64 €	17,50 €	21,50 €	13,27 €
	Quimperlé	16,84 €	13,50 €	20,00 €	20,78 €
	Scaër	19,09 €	14,00 €	22,00 €	21,40 €
Enlèvement et traitement des déchets verts bruts	Trégunc	28,84 €	28,00 €	31,00 €	21,27 €
	Quimperlé	26,38 €	27,00 €	28,00 €	28,78 €
	Scaër	29,48 €	27,00 €	31,00 €	29,40 €

Le Directeur ayant détaillé le contenu et les termes de cet accord cadre et répondu aux questions des délégués, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cet accord cadre avec THEAUD, SEDE, GEVAL et TERRALYS et de l'autoriser également à signer les marchés subséquents.

❖ **TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOIS DE CLASSE B N° 2014-005 DECH**

- Durée du marché : 18 mois reconductible deux fois 12 mois.
- 3 offres reçues
- Offre la mieux disante au regard des critères de jugement des offres : GRANDJOUAN SACO
- Montant prévisionnel du marché sur la durée maximale : **262 885 € HT.**

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2014 propose d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre jugée la mieux disante au regard des critères de jugement figurant dans le règlement de consultation.

Le directeur ayant apporté des précisions sur la nature et le contenu de ce marché et répondu aux questions des délégués, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer le marché n° 2014 005 DECH « traitement et valorisation des bois de classe B » avec GRANDJOUAN SACO.